



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 10 Novembre 2015**

Le dix novembre deux mille quinze, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY.

Etaient présents :

Pour La Ferté-Imbault :

Madame Isabelle **GASSELIN** et Monsieur Pascal **COLART**, conseillers communautaires,

Pour Marcilly-en-Gault :

Madame Agnès **THIBAUT**, conseillère communautaire,

Pour Orçay :

Madame Michèle **MOREAU**, conseillère communautaire,

Pour Pierrefitte-sur-Sauldre :

Monsieur Jacques **LAURE** et Monsieur Michel **CHAUVIN**, conseillers communautaires,

Pour Salbris :

Monsieur Olivier **PAVY**, Monsieur René **POUJADE**, Madame Marie-Lise **CARATY**, Madame Emmanuelle **ROEKENS**, Madame Françoise **RANCIEN**, Madame Marie-Laure **CHOLLET**, Monsieur Jean-Pierre **ALBERTINI** et Monsieur Stéphane **DOUADY**, conseillers communautaires,

Pour Selles-Saint-Denis :

Monsieur Pierre **MAURICE** et Monsieur Max **BURON**, conseillers communautaires,

Pour Souesmes :

Monsieur Jean-Michel **DEZELU** et Madame Maryse **SENE**, conseillers communautaires,

Pour Theillay :

Monsieur Gérard **CHOPIN**, Madame Mauricette **ROQUE** et Monsieur Claude **LELAIT**, conseillers communautaires,

Etaient absents excusés et Pouvoirs

Monsieur Jean **CHICAULT** – Pouvoir à Monsieur René **POUJADE**

Madame Christiane **LALLOIS** – Pouvoir Marie-Lise **CARATY**

Monsieur Jean-Yves **THEMIOT** – Pouvoir Monsieur Olivier **PAVY**

Madame Stéphanie **DARDEAU** – Pouvoir Madame Françoise **RANCIEN**

Madame Corinne **PENICAUD** – Pouvoir Monsieur Pierre **MAURICE**

Monsieur Philippe **DEBRE** – Pouvoir à Madame Emmanuelle **ROEKENS**

Secrétaire de séance :

Monsieur Gérard **CHOPIN**

Monsieur Olivier PAVY, Président, sollicite l'inversement des deux et troisième points de l'ordre du jour :

Adopté à l'unanimité

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 12 JUIN 2015

ADOpte A L'UNANIMITE

2- SCHEMA DE MUTUALISATION

Un rapport relatif à la mutualisation de services a été rédigé et présenté aux membres du bureau communautaire.

Les objectifs de ce schéma :

- Répondre aux obligations législatives : adoption avant le 31/12/2015
- Rendre un service public de qualité
- Adapter les contraintes financières aux budgets des collectivités locales

Le schéma décrit la mise en œuvre progressive du projet de mutualisation entre les services de la CCSR et ses communes.

Madame THIBault précise qu'elle valide le schéma mais souhaite que les incidences financières soient retirées car elles devront faire l'objet d'une évaluation plus précise.

Monsieur ALBERTINI, même s'il est d'accord et favorable au principe de la mutualisation, se prononcera « contre » car il aurait souhaité être mieux informé, dans le cadre d'un débat global et il constate que la mutualisation se fait principalement entre les services administratifs de la CCSR et la Ville de Salbris, quid des autres communes ?

ADOpte A LA MAJORITE : M. ALBERTINI CONTRE - M. DOUADY ABSTENTION

3- MODIFICATION DES STATUTS

COMPETENCE PLUi

La loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) 2014 dispose qu'à partir de 2017 les communautés de communes seront compétentes de droit pour réaliser un PLUi ; cette disposition a été confortée par l'adoption de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de juillet 2015.

Le bureau communautaire a validé le principe de modifier nos statuts en ce sens afin de permettre aux communes sans document d'urbanisme, ou en nécessité de le réviser, de ne pas attendre l'adoption d'un PLUi, procédure longue en moyenne entre 24 et 36 mois, pour se doter d'un outil actualisé de gestion de son territoire.

Un tableau synthétique reprend les principales dispositions liées à la prise de la compétence PLUi (voir document joint)

TAXE D'AMENAGEMENT et DROIT DE PREEMPTION

Afin de ne pas pénaliser les communes :

- Sur la fiscalité liée à l'aménagement
- Sur le droit de préemption

Il est proposé que la taxe d'aménagement reste de la compétence des Communes ; quant au droit de préemption, il ne peut être délégué aux communes que dans les situations suivantes :

- Soit ponctuellement pour une vente donnée
- Soit un ou des secteurs donnés,
- Soit pour des compétences données seulement si ces compétences sont restées du domaine de la commune

Ou bien il reste de la compétence de la CCSR avec la mise en place d'un protocole d'instruction du DPU en accord avec les communes ; protocole nécessaire compte-tenu des délais de réponse : deux mois.

ADOpte A L'UNANIMITE

4- CONVENTION DU SYNDICAT MIXTE OUVERT LOIR-ET-CHER NUMERIQUE

La convention décrit les modalités techniques et financières pour le déploiement du haut débit sur notre territoire.

Pour 2015 et 2016, les travaux concerneront les communes de Selles-Saint-Denis et Orçay. Cette convention engage la CCSR sur 5 ans qui s'engage à inscrire les crédits nécessaires à son budget et à les notifier au Syndicat.

En conséquence, il est nécessaire d'inscrire la somme 22 612 € pour 2016 et 22 613 € pour 2017 en section d'investissement.

D'autre part, le Syndicat sollicite la nomination d'un correspondant pour représenter la CCSR dans les discussions techniques avec le syndicat.

Madame Nathalie MATHIEU, Conseillère Municipale de Selles-Saint-Denis et titulaire au sein du Syndicat Mixte Ouvert est proposée pour nous représenter au regard de ces capacités techniques sur le numérique.

ADOpte A L'UNANIMITE

5- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE

Le règlement intérieur de la piscine intercommunale a fait l'objet d'une mise à jour compte-tenu des diverses évolutions qu'elles soient : législatives, de sécurité, de fréquentation, d'horaires etc.

Le bureau communautaire a validé à l'unanimité ce projet de règlement intérieur qui doit, maintenant, être présenté au Conseil Communautaire pour adoption.

ADOpte A L'UNANIMITE

6- ADMISSION EN NON VALEUR

Le Centre des Finances Publiques de SALBRIS est dans l'impossibilité de recouvrer des créances d'administrés dont les enfants ont fréquenté les structures Petite Enfance, Enfance, Jeunesse durant l'année 2015.

Par conséquent, le CFP demande au conseil communautaire d'admettre ces créances en non-valeur, pour les montants suivants :

- 47.71 Euros
 - 220.26 Euros
 - 7.85 Euros
- soit un total de : 275.82 Euros

Il est précisé que ces sommes ont été effacées lors de la validation des dossiers de surendettement des administrés.

ADOpte A L'UNANIMITE

7- DECISIONS MODIFICATIVES Budget Général et Budget Annexe du Jardin d'Entreprises

Ces décisions modificatives doivent permettre de réajuster les besoins en autorisations budgétaires tant en recettes qu'en dépenses, pour permettre de clore l'exercice 2015.

- suite à la notification du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales), pour le budget général, il est proposé le reversement conformément au tableau ci-dessous :

| | Jun 2015 | % | Montant à reverser |
|------------------|------------|--------|-----------------------|
| La Ferté-Imbault | 15 995,00 | 12,98 | 7 504,38 |
| MARCILLY | 14 128,00 | 11,46 | 6 628,44 |
| ORCAY | 3 921,00 | 3,18 | 1 839,62 |
| PIERREFITTE | 7 886,00 | 6,40 | 3 699,88 |
| SALBRIS | 52 569,00 | 42,64 | 24 663,83 |
| SELLES ST DENIS | 2 870,00 | 2,33 | 1 346,52 |
| SOUESMES | 19 164,00 | 15,55 | 8 991,18 |
| THEILLAY | 6 742,00 | 5,47 | 3 163,15 |
| | 123 275,00 | 100,00 | 57 837,00 |

- et pour le budget annexe du Jardin d'Entreprises il est nécessaire de modifier par un jeu d'écritures les montants intérêts/capital

ADOpte A L'UNANIMITE

8- INDEMNITE DU TRESORIER

Vu les annonces de la DGFIP sur la Trésorerie de Salbris et au regard des difficultés financières de la Communauté de Communes en cette fin d'exercice, il est proposé de ne pas verser d'indemnité pour l'année 2015.

ADOpte A L'UNANIMITE

9- COMITE d'HYGIENE, de SECURITE et des CONDITIONS DE TRAVAIL de la CCSR

Suite à la démission de Madame Agnès THIBault nommée représentante titulaire des Elus au sein du CHSCT par délibération du 15/12/2015, le Conseil Communautaire doit élire un nouveau délégué pour siéger en lieu et place de Mme THIBault.

N'ayant pas eu de candidature, il a été proposé de créer un CHSCT mutualisé entre la CCSR et les communes membres.

ADOpte A L'UNANIMITE

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le marché public signé pour une année avec la Sté VESTA, prestataire de la gestion de l'aire d'accueil arrive à terme au 31 décembre 2015. Considérant la difficulté à effectuer les opérations techniques

et financières au 31 décembre, il est proposé de proroger, par avenant, le marché de trois mois. La Société VESTA a répondu favorablement à notre demande et les modalités financières restent identiques au montant du marché initial soit 3 316.66 € HT mensuels.

ADOpte A L'UNANIMITE

PRESENTATION DU RAPPORT DU SMICTOM POUR L'ANNEE 2014

Le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Sologne a obligation d'être présenté en conseil communautaire.

Ce rapport a été envoyé dans chaque commune adhérente du SMICTOM de Sologne et il est également disponible à la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières.

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote, il s'agit simplement d'acter sa présentation au Conseil Communautaire.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT DU SMICTOM 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30